



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE
« LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



Les exigences de la mise en pages nous ont fait remettre à ce bulletin le compte rendu de nos envois des cadeaux de Noël aux enfants de nos camarades malades ou dont la situation familiale et sociale est digne d'intérêt.

Disons tout de suite que la généreuse initiative de votre Comité Directeur a remporté un éclatant succès.

Imaginez un instant la scène suivante : des enfants, qui n'espèrent plus en la visite de leur grand ami le Père Noël, voyant arriver des cadeaux magnifiques ! N'y a-t-il pas là de quoi leur arracher des larmes de joie ? Noël, cette belle fête de la Nativité, reprenait à leurs yeux ébahis tout son vrai sens. Leurs prières étaient exaucées, leurs vœux comblés, et des cadeaux inespérés garnissaient leurs petits sabots.

Nous sommes heureux de la joie de nos petits devant le

LA JOIE QUE VOUS AVEZ DONNÉE

bonheur que vous avez apporté. Car c'est vous, chers amis, les auteurs de ce miracle. Soyez-en remerciés de tout cœur.

Apporter la joie à des enfants, faire renaître dans des petites âmes simples le goût à la vie, faire briller dans des yeux juvéniles la flamme du bonheur, n'est-ce pas là un bel idéal, un bel idéal d'ancien K.G. ?

Pour vous, chers amis de l'Amicale qui nous soutenez dans notre action avec tant de dévouement et de constance, qui répondez avec tant d'empressement à nos appels lors de nos tombolas, nous allons publier des extraits des lettres de remerciements que nous avons reçues et vous verrez qu'un bienfait n'est jamais perdu.

Nous respectons l'anonymat de nos correspondants; mais, bien entendu, nous tenons les lettres de nos amis à la disposition de ceux qui douteraient de leur authenticité.

Voici la lettre de notre ami Lucien B..., à La Ville-d'Ay (Marne) :

« C'est avec un réel plaisir que je viens vous remercier pour l'envoi du Colis de Noël pour ma fille, Andrée. De tout cœur, merci ! Ce fut une joie pour elle de recevoir ce cadeau. Depuis plusieurs jours, elle en parlait. Une petite ombre au tableau : nous avions l'espoir, sa maman et moi, de la voir décoller pour le Nouvel An; mais la radio a décelé une mauvaise consolidation et un nouveau plâtre a été posé et elle doit observer un nouveau mois de repos... Bien chers camarades, merci de votre geste, de vos efforts pour ceux qui souffrent. C'est digne de la grande camaraderie fraternelle née derrière les barbelés. Vous êtes de ceux qui n'oubliez pas. Vive l'Amicale V B et le bonjour à tous et la promesse d'une visite pour 1957. »

Et la petite Andrée avait joint un court billet à la lettre de son papa :

« Merci de tout mon cœur pour le colis que j'ai reçu de vous. Je suis bien contente, cela m'a fait grand plaisir. Vous m'avez bien gâtée. Je suis encore plâtrée pour un mois au moins, c'est bien long pour une petite fille comme moi qui aime bien jouer. Je vous souhaite à tous une bonne année, une bonne santé pour l'année 1957. Je vous remercie et je vous embrasse de tout mon cœur. »

C'est notre ami Ernest D..., à Wez-Macquart, La Chapelle-d'Armentières (Nord), qui nous écrit :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai reçu les trois colis du Stalag V B. Tout était complet : jouets, poste enfantine et petit ménage avec chocolats, dragées et bonbons aux fruits et petites bouteilles de liqueur. Nous vous remercions infiniment de votre attention. Cela a été pour mes

enfants un grand bonheur. Comme vous savez, ma femme et moi étant malades, on ne peut pas leur faire de cadeaux. Nous remercions tout le Stalag. J'aurais préféré donner pour tant d'autres camarades qui sont aussi éprouvés par la guerre ! Enfin ! ! ! Encore une fois, merci de tout cœur. Un camarade du V B qui ne vous oublie pas. »

C'est notre ami Henri D..., à Aumont (Jura), qui nous répond :

« C'est avec joie que j'ai reçu votre colis : jouets et friandises, ce qui a fait grand plaisir à mes enfants pour Noël. Je viens vous remercier ainsi que l'Amicale. Mon état de santé s'améliore et j'ai réussi à trouver un travail qui correspond à mon état de santé. Encore une fois, je vous remercie et vous quitte, chers camarades, en vous envoyant mes sincères salutations et cordiales amitiés. »

C'est Mme Berthe A..., à La Voivre (Vosges), qui nous écrit de la part de son mari, Hubert :

« Je viens vous remercier du superbe colis de Noël que vous avez envoyé pour notre petit gar-

çon. Que tous les camarades du Stalag V B reçoivent nos sincères remerciements. Que ceux qui peuvent donner pour les petits de leurs camarades qui sont dans la gêne le fassent, car c'est une grande joie, pour les parents également, de savoir que leurs enfants auront leur Noël.

« Pour le nôtre, ce sera le plus beau jouet qu'il ait jamais eu et notre joie égale la sienne de le voir heureux. Mon mari et moi, nous vous remercions de tout notre cœur en espérant que l'année 1957 amènera la santé à mon mari qui est toujours incapable de travailler. Nous formons des vœux de bonheur pour tous les camarades. »

Nous arrêtons là notre publication de réponses car cela prendrait trop de place. Faisons des vœux, tous, pour que nos chers malades retrouvent une santé florissante et que le bonheur et la joie entrent enfin dans leurs foyers.

H. Perron.

(Voir la suite page 4)

TRIBUNE LIBRE

Nous ouvrons dans notre bulletin une nouvelle rubrique : Tribune libre.

Chacun de nos amis pourra ainsi s'exprimer en toute franchise et dire son opinion sur toute l'actualité, voire nous adresser des critiques, des suggestions ou des projets sur la marche de notre Amicale.

Bien entendu, fidèles à nos principes de neutralité, nous n'accepterons aucune controverse politique ou religieuse et les opinions émises dans cette tribune n'engageront que la responsabilité de leurs auteurs.

Nous inaugurons cette Tribune libre par la lettre de notre ami René Diehl, Filatures de Laval, à Laval (Mayenne) :

Avec mes vœux aux anciens du V B pour la nouvelle année (un peu tardifs), ci-joint ma cotisation habituelle.

Votre numéro de novembre évoque le dilemme possible devant lequel se trouveront placés certains anciens « P.G. » : cotiser à votre Amicale, en même temps qu'à ou à la place de leur organisme départemental d'anciens prisonniers.

Je ne suis pas grand chose en « mouvements, associations, groupements, syndicats, etc... » si florissants en France depuis longtemps... mais comment ne pas constater que sur le point « cohésion », le seul valable pour les anciens K.G., seules les Amicales de Stalag ou d'Oflag remplissent toutes les conditions.

Aucun classement géographique, aucune association départementale ne peuvent réunir avec la même intensité des hommes qui ne se sont jamais connus, dont les barbaques, les Wachmann, les barbelés, n'étaient pas les mêmes.

Comment s'étonner que la politique, une fois de plus, comme dans les associations d'anciens combattants, ait repris le pas dans la plupart de ces associations régionales et en ait dégoûté les anciens P.G. de bonne foi.

Nos « Amicales » elles, sont « personnelles ». Bien sûr, elles ont raison de défendre les « droits » des anciens P.G., mais elles sont beaucoup moins susceptibles de tomber sous la coupe de tel ou tel parti politique parce que leurs membres sont dispersés, moins sensibles à la psychologie des foules.

Elles nous touchent de plus près au cœur, leurs œuvres sociales sont destinées à nos camarades réels, que nous avons côtoyés dans les mêmes Kommandos.

La fraternité universelle est quel-

que chose de bien beau, mais elle est trop impersonnelle pour nous émouvoir vraiment.

— Etre « ancien combattant », mon Dieu ! c'est bien, mais nous sommes combien de millions ?

— Etre « Rhin et Danube », c'est déjà plus sensible.

— Faire partie des « Anciens de tel ou tel régiment », c'est beaucoup plus concret. Ce sont des liens créés dans les épreuves et qui, je crois, dureront toute notre vie.

« Tu es un grand sentimental », allez-vous dire ? mais n'est-ce pas une caractéristique essentielle de l'esprit humain ?

J'espère donc que, malgré l'oubli qui vient toujours après de longues années, vous trouverez un recrutement substantiel à la suite de votre nouvelle prospection, et vous le souhaitez bien vivement en vous envoyant toutes mes amitiés.

R. Diehl.

LE DIABLE

Je n'ai jamais vu le diable en personne.

Mais je peux vous dire exactement ce qu'il y a dans les yeux de quelqu'un qui le voit.

A mon retour des prisons d'Allemagne, c'était encore le temps des restrictions. J'étais quelque peu décharné et, — je m'en rends compte aujourd'hui — quelque peu ahuri. J'étais au hasard des joies de Paris pour y retrouver des joies passées et n'y trouvais que tristesse.

Un soir pourtant, une lueur de réconfort : les derniers rayons du couchant sur les maisons roses qui, du Pont Neuf, surplombent le Vert Galant.

Je pensai à Mme Roland qui habita l'une d'elles et dont le cri, lorsqu'on la guillotina : « Oh ! Liberté, que de crimes on commet en ton nom ! », reste d'une étrange actualité.

Son ombre légère fait bon mé-

nage avec celle du Béarnais dont la royale statue serait, paraît-il, quelque peu impériale.

La statue du bon roy Henri, élevée au XVII^e siècle sur le Pont Neuf, ainsi nommé parce qu'il est le plus vieux de Paris, — avait été jeté à bas par la Révolution. La Restauration en commanda une nouvelle à Lemot, le grand sculpteur de l'époque, qui, pour ce faire, utilisa le bronze du Napoléon de la colonne Vendôme, lui aussi abattu par un changement de régime !

Ce Lemot avait été fait baron par l'Empereur et lui gardait une certaine tendresse. C'est ainsi, paraît-il, qu'il témoigna de sa fidélité en plaçant à l'intérieur du bras tendu de sa nouvelle effigie du roi Henri IV, une statuette de Napoléon qui, à cette époque-là, vivait encore prisonnier à Ste-Hélène.

Ce ne fut pas une petite affaire de transporter la statue, ainsi truffée, du fondateur de la poule au pot, de la fonderie du Roule jusqu'au Pont Neuf !

Elle partit le 15 août 1818, tirée par trente-six bœufs qui la menèrent jusqu'à l'avenue Marigny. Là, il fallut un renfort de vingt-quatre chevaux, pour la conduire jusqu'aux Champs-Élysées où elle resta en panne.

Mais les Parisiens mirent la main à la pâte, si j'ose dire : ils s'attelèrent au charroi spontanément et le tirèrent jusqu'au pavillon de Flore où habitait la famille royale. Quelques nez royaux se montrèrent aux fenêtres et furent salués par les cris de « Vive Henri IV ! »

Néanmoins, il fallut, le lendemain matin, ajouter à tous les animaux, soixante-dix chevaux de marine (je connais les chevaux marins, mais dois avouer que je ne sais pas ce que c'est que des chevaux de marine !) pour l'amener à la place où on la voit encore aujourd'hui.

Il y a aussi un Vaublanc dans cette histoire. C'était un ex-ministre, qui ressemblait étonnamment à Henri IV et qui avait posé à cheval dans le jardin de son ex-ministère, pour aider à la reconstitution du baron Lemot.

Enfin, le 25 août, jour de la Saint-Louis, le roi Louis XVIII inaugura la statue du roi lauréat et, depuis, le fameux Vert Galant domine le square du même nom et se porte comme le pont.

Résumé de tout cela, j'avais quitté l'époque hargneuse qui est la moderne. J'avais envie de fumer une bonne petite cigarette.

(Voir la suite page 4)

VOUS ETES CONVIES A ASSISTER A L'

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Amicale du Stalag V B

qui se tiendra

le dimanche 10 Mars 1957

à 10 heures précises

dans les salons du Bouthéon, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

A 13 heures :

Grand repas familial

Prix du repas : 650 francs

Clôture des inscriptions pour le repas : Jeudi 7 Mars 1957

A 15 heures :

Grande sauterie

ORCHESTRE REPUTE

ENTRÉE GRATUITE

Les membres de l'Amicale et leurs familles sont cordialement invités

ENEZ NOMBREUX ASSISTER A L'ASSEMBLEE GENERALE

Si vous ne pouvez vous déplacer, adressez-nous le pouvoir qui est en 4^e page.



Il n'est pas dans nos habitudes de consacrer une partie du « Lien » aux questions scolaires

Mais nous avons pensé que nombre de nos camarades pouvaient être intéressés par la question de l'entrée au Lycée, car beaucoup d'enfants, nés après la Libération, atteignent la fatidique onzième année en 1957.

Jusqu'en 1956, ne pouvaient être admis dans un établissement secondaire ou un cours complémentaire que les enfants ayant satisfait à l'examen dit « d'entrée en sixième ». Vous n'ignorez pas les controverses suscitées par l'examen de juin 1956. Mais notre propos n'est pas de revenir sur ce sujet déjà lointain; nous voulons simplement commenter pour vous les termes de l'arrêté du 23 novembre 1956 qui réorganise l'admission dans les classes de sixième des lycées et collèges et des établissements d'enseignement technique.

Dorénavant, l'examen est supprimé pour les élèves de « valeur égale ou supérieure à la

L'ENTRÉE DES ÉLÈVES EN 6^e

moyenne », issus de l'enseignement public, qui seront admis suivant les modalités que vous trouverez ci-dessous.

D'autre part, les enfants issus de l'enseignement privé ou instruits dans leur famille, ainsi que les enfants plus faibles issus de l'enseignement public, seront soumis aux épreuves d'un examen probatoire.

Comment faire admettre un enfant dans les classes de sixième des lycées, collèges classiques ou modernes, ou des établissements de l'enseignement technique ou des cours complémentaires ?

1° Les enfants doivent avoir onze ans au moins et douze ans au plus au 31 décembre de l'année en cours. (Pour 1957, doivent entrer en sixième les enfants nés en 1946.)

Des dispenses d'âge peuvent être accordées par l'inspecteur d'académie; elles ne peuvent excéder un an, en plus ou en moins, qu'à titre exceptionnel;

2° Les familles sont invitées à demander à l'Inspection Académique l'inscription des enfants avant le 31 janvier de l'année en cours;

3° Les familles sont tenues de constituer avant le 1^{er} mai un dossier comprenant :

a) une demande écrite indiquant

par ordre de préférence les établissements où elles souhaitent voir admettre leurs enfants;

b) une fiche individuel d'état civil;

c) une attestation que l'enfant n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou infirmité rendant sa présence indésirable dans un groupement d'enfants et qu'il a subi les vaccinations exigées par la loi;

d) le relevé des résultats de la dernière année scolaire, et, si possible, des années précédentes;

4° Dans les cours moyens de deuxième année des établissements d'enseignement public, le maître établit trois listes des élèves répartis en quatre groupes (très bons, bons, moyens, médiocres) et classés dans chaque groupe selon un ordre de mérite justifié par une note chiffrée. La première liste est établie d'après les résultats globaux des études; la deuxième, d'après les résultats en français; et la troisième, d'après les résultats en calcul.

C'est sur le vu de ces listes qu'une commission départementale d'admission, prévue à l'article 9 de l'arrêté du 23 novembre 1956, établit la liste des élèves de valeur égale ou supérieure à la moyenne dont l'admission en sixième est automatique.

Les enfants qui n'ont pas été déclarés admis par la commission départementale, ainsi que les candidats issus de l'enseignement privé, seront convoqués pour subir un examen probatoire. Ce dernier ne comporte qu'une session par an (généralement fin juin). Les épreuves sont les suivantes :

a) une courte dictée (80 mots au maximum) notée sur 20;

b) l'étude d'un texte narratif (80 points) qui est remis aux enfants, après lecture expressive, et sur lequel sont posées quatre questions : une relative au vocabulaire (10 points), une relative à la conjugaison (10 points), une analyse d'au moins quatre mots (20 points), et une dernière question conçue de manière que la réponse exige un court développement (30 points). Les dix derniers points sont réservés à une note portant sur la correction de la langue (orthographe et ponctuation);

c) une épreuve de calcul notée sur 60 comprenant trois ou quatre opérations de nombres entiers ou décimaux (20 points), et un problème comportant trois ou quatre questions de difficulté croissante (40 points);

d) une note de présentation et d'écriture (10 points) est donnée de l'ensemble des épreuves. Sont déclarés admis les candi-



ats ayant obtenu au moins 85 points pour l'ensemble des épreuves.

Il ne nous incombe pas de justifier ou de critiquer le bien-fondé de cette « Petite Réforme de l'Enseignement »; le moins qu'on puisse dire est que l'ensemble de ce texte ne brille pas par sa simplicité. Et encore n'avons-nous présenté ici que l'essentiel des treize articles de ce long arrêté ministériel.

Je reste à la disposition des camarades qui voudraient obtenir d'autres précisions sur l'entrée en sixième ou sur les questions d'orientation des enfants de onze à seize ans. Qu'ils m'écrivent au siège de l'U.N.A.C., 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse; il leur sera immédiatement répondu.

Marcel Mallet,
Professeur de Cours
Complémentaire.

DOCUMENTS...

Pour les tuberculeux pulmonaires

L'attribution de la carte d'invalidité à double barre rouge et l'apposition de la mention « station debout pénible » soulèvent parfois des difficultés en ce qui concerne les pensionnés pour tuberculose pulmonaire en raison du caractère évolutif de cette maladie et des stabilisations ou même des guérisons obtenues par l'application de la thérapeutique moderne.

Afin d'unifier la jurisprudence en la matière, le directeur de l'Office national vient de donner, après avis du médecin conseiller technique de l'Office national, toutes précisions utiles à ce sujet.

CARTE D'INVALIDITÉ A DOUBLE BARRE ROUGE

A l'appui de la demande doit obligatoirement être présenté un certificat médical délivré, soit par un médecin spécialiste (phtisiologue), soit par un médecin d'un hôpital, d'un dispensaire ou d'un sanatorium, donnant toutes précisions sur l'état du malade (poids, taille, état fébrile, hémoptysie, présence de B.K. dans les crachats, aspects clinique et radiologique des lésions, etc...)

La carte est attribuée si les deux médecins experts attachés à l'Office départemental intéressé estiment, après avoir pris connaissance des renseignements d'ordre médical susvisés ou, s'ils le jugent opportun, après visite directe de l'intéressé, que celui-ci est dans la nécessité absolue de se faire accompagner dans ses déplacements.

L'avis d'attribution est alors motivé et le titre délivré pour la durée fixée par les médecins experts, celle-ci ne devant pas, toutefois, être inférieure à un an.

Un grand nombre de tuberculeux qui ont subi des interventions chirurgicales (pleurotomie, thora-

coplastie, pneumectomie, lobotomie) invoquent la gêne mécanique consécutive à ces opérations pour réclamer la double barre rouge.

Il y a lieu de leur donner satisfaction lorsqu'il s'agit d'opérations subies au cours de l'année, c'est-à-dire récentes. Pour les anciennes, c'est aux médecins experts départementaux qu'il appartient de faire connaître, après examen médical si la mutilation thoracique interdit aux postulants de porter des fardeaux, de lourds bagages par exemple, en raison de graves déformations entraînant un déséquilibre vertébral important. A cette condition, la carte peut être délivrée à titre définitif.

STATION DEBOUT PÉNIBLE

Les dispositions ci-dessus sont valables également pour l'apposition de la mention « station debout pénible ». Elles permettent d'inclure dans la nomenclature des cas francs la tuberculose traitée par interventions chirurgicales subies au cours de l'année. Lorsque celles-ci sont intervenues antérieu-

Que faire si un enfant n'est pas admis sans examen ou s'il est issu de l'enseignement privé ?

TAILLEUR

HOMMES - DAMES

sur mesure

et prêt à porter

G. Wolf

(membre d'honneur

de Rawa-Ruska)

21, rue Blot, Paris (17^e)

(Place Clichy) Bat. 79-79

(Munissez-vous de votre carte

d'Amicaliste)

A 5 minutes du siège

Jean RHEM

Photographe

Industrie Reportage

34, rue de la Verrerie

Paris (4^e)

Tél. : Tur. 89-92

A votre service

DÉFENDEZ VOS INTÉRÊTS

« Comment ? » demandera-t-on.

La méthode est simple : en mettant à profit les avantages offerts par le Groupement Economique d'Achats : son carnet d'achats, qui permet d'obtenir d'importantes remises sur toutes vos acquisitions, et son service de crédit.

Du Carnet d'achats, chacun maintenant connaît le mécanisme : tous les fournisseurs inscrits sur les listes que comporte le Carnet se sont engagés, par contrat, à en faire bénéficier les porteurs de la remise indiquée (qui va de 10 à 25 %) ou des prix de fabrique ou de gros. Parallèlement, ils se sont interdit toute majoration de prix ou modification

dans la qualité ou la présentation des articles.

En cas d'infraction à ces règles essentielles, les délinquants seraient radiés, sanction grave à leurs yeux puisque ce sont des centaines de mille clients qui déserteraient leur magasin.

Quant au service crédit du G.E.A., il permet d'obtenir, sans formalités, sans enquêtes, sans retards, des facilités de paiement s'étendant de 3 à 12 mois : il suffit de verser 25 % de la valeur de l'objet envisagé (minimum fixé par une récente loi) et de présenter aux bureaux du G.E.A., 12, rue de Paris, Paris (10^e) (ouverts tous les jours, sauf le dimanche, de

9 h. à 19 h.) : les trois derniers bulletins de salaires, la dernière quittance de loyer et celle du gaz ou de l'électricité.

Le service crédit ne retirant pas, à celui qui l'utilise, le bénéfice des remises garanties aux porteurs du Carnet d'achats, ceux-ci ont la certitude de payer, chez les fournisseurs du G.E.A., moins cher à crédit que partout ailleurs au comptant.

Et n'oubliez pas qu'il existe des réseaux du G.E.A. à travers toute la France : aussi bien à Rouen qu'à Metz, à Lille qu'à Bordeaux, Caen, Strasbourg, Marseille, Tours, Nancy ou à Nantes, ainsi qu'à Paris, naturellement.

tre acte de résistance, ouvre droit au titre d'interné résistant.

— soit que la Commission départementale des déportés et internés résistants estime, après examen individuel de chaque cas, que les faits invoqués peuvent entrer parmi ceux visés au paragraphe 5 de l'article R. 287;

— soit que ces faits, reconnus comme acte de résistance en application de l'article R. 273, 2^e aient donné lieu à l'attribution du titre de combattant volontaire de la Résistance après avis de la Commission nationale qualifiée;

à la condition qu'ils aient motivé le transfert dans un camp de représailles dont le régime — tel celui particulièrement rigoureux de Rawa-Ruska — ne peut faire obstacle à l'attribution du titre d'interné résistant.

Une expérience captivante

Avez-vous déjà lu une revue sportive de la première à la dernière page sans éprouver le moindre sentiment de lassitude ?

Jamais ! Eh bien ! achetez « Sport-Mondial », dont le numéro de février vous propose cette expérience captivante.

Au sommaire : le vrai classement des as du volant; Cette équipe qu'on ne verra plus...; Corrida, mais pas rugby de muerte; Hamia, Humez et Cie; Ce que tout skieur doit savoir; Humphrey Bogaert n'était heureux que sur la mer...

Un numéro exceptionnel. En vente partout 100 francs (A défaut contre 100 fr. en timbres). « Sport-Mondial », 15, rue du Bouloi, Paris-1^{er}.

Abonnement pour un an, France et Union Française : 950 fr.; 6 mois : 500 fr. Etranger, 1 an : 1.250 fr.; 6 mois : 750 fr. « Sport-Mondial » C.C.P. 139-14-58, Paris.

RADIO-CARILLON

A. NOEL - EX-P.G.
10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS 18^e - TÉL. : MON. 47-99
TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES • BUREAU DE VENTE 1^{er} ÉTAGE-DROITE
Métro : BARBES-ROCHECHOUART

CARILLON 624 6 LAMPES
AVEC CADRE ANTIPARASITES
16.900^f

CARILLON 644 6 LAMPES
CADRE ANTIPARASITES INCORPORÉ
18.750^f

CARILLON 686 6 LAMPES
GRAND CADRE A AIR INCORPORÉ ET ORIENTABLE - EN TOUT LIEU, RÉCEPTION SANS PARASITES - EFFICACITÉ A PLUS DE 95 %
PRIX NET TOUTES TAXES COMPRISÉES
22.400^f

CONDITIONS DE GARANTIE UNIQUES EN FRANCE

Tous les appareils sont entièrement garantis trois ans, aussi bien pour les pièces que pour la main-d'œuvre, lampes 6 mois

GRAND CHOIX : RADIO & RADIO-PHONOS
12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES
TOURNE-DISQUES NUS ET EN MALETTE
ELECTROPHONE COMPLET
CATALOGUE gratuit

RADIO-ÉLECTROPHONE 926
6 LAMPES. GRAND CADRE A AIR INCORPORÉ
TROIS VITESSES - 2 SAPHIRS
DISQUES ORDINAIRES ET MICRODISQUES
34.200^f
EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE

FACILITÉS DE PAIEMENT SANS FORMALITÉS

C'est en se spécialisant à fournir aux camarades A.P.G. DEPUIS 1945 que RADIO-CARILLON peut vous garantir

pour le meilleur prix le maximum de qualité

15% DE REMISE A.P.G. SUR TOUS LES PRIX DU CATALOGUE

Henri GILBERT

(Représentant — Ex-Stalag IV B)

162, avenue Parmentier, Paris (10^e)

Tél. BOTzaris 74-45 — C.C.P. Paris : 12602-57

Vous offre ces vins du Caveau Beaujolais, à Julienas :

<p>5 Julienas 1953 5 Morgon 1953 5 Moulin-à-Vent 1953 5 Vins fins Côte de Nuits 1953 5 Pouilly-Fuissé (blanc) 1953</p>	<p>10 Beaujolais 1953 10 Julienas 1953 10 Moulin-à-Vent 1953 10 Châteauneuf 1952 10 Pouilly-Fuissé 1953</p>
25 10.700 fr.	50 20.000 fr.

Ces prix franco domicile dans toute la France.

(Alsace Camille Preiss, Champagne divers : prix sur demande.)

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

En écrivant le titre de cet article, j'en viens à me demander si je ne l'ai pas déjà utilisé, en ces mêmes colonnes.

Mais je me trouve immédiatement une valable excuse dans le fait qu'il est bien difficile de ne pas se répéter lorsque les événements eux-mêmes se reproduisent identiquement.

Et tel est, hélas ! toujours le cas en ce qui concerne les agissements des services des Finances et du Budget.

Chaque fois qu'une catégorie d'anciens combattants ou de victimes de guerre obtient une majeure fraction des réparations pécuniaires qui lui sont dues, ces messieurs de la rue de Rivoli se sentent atteints au plus profond de leur iniquité et n'ont plus qu'une idée : trouver une combinaison, une astuce... pour ne pas payer, ou tout au moins retarder le paiement de ce que le Parlement, — représentation du pays, — a accordé malgré leur opposition à eux, — émanation d'une caste de bonzes aux théories périmées.

Nous venons d'avoir une nouvelle preuve de l'hostilité que nous ont vouée ces théoriciens de l'absurde.

Le budget était à peine voté, — après des discussions qui faillirent entraîner la chute du cabinet Guy Mollet, notamment celles sur les chapitres du Ministère des A.C. et V.G., — que les apprentis sorciers du Palais du Louvre, en contradiction avec les engagements pris par le gouvernement vis-à-vis des Assemblées législatives, ont rayé d'un trait de plume plus de deux milliards sur les crédits destinés à notre ministère.

Exactement, 2.219 millions se trouvent ce que, par un sorniois euphémisme, on appelle « bloqués ».

Hélas ! appelez ça comme vous voudrez ; le résultat est là, tangible : ce trou de 2.219 millions va mettre les services des A.C. et V.G., aussi bien ceux du ministère que ceux de l'Office national, dans l'incapacité de fonctionner normalement au cours de l'année 1957.

Pour le ministère c'est l'impossibilité d'appliquer les réajustements de pension prévus au titre du « plan quadriennal » et du rapport constant. C'est aussi le renvoi à Pâques... ou à la Trinité des espoirs conçus quant à une accélération des travaux d'examen des dossiers de pension, et autres, en instance dans les bureaux liquidateurs.

Dans une récente réponse à un parlementaire, qui lui demandait quelles mesures il comptait prendre pour que soit résorbé le stock considérable de ces derniers, M. Tanguy-Prigent donnait sur ce point les intéressantes précisions que voici :

« Des retards, c'est un fait, se sont accumulés, dans le passé, en matière de liquidation et de concession des pensions.

« Ces retards s'expliquent par la très forte augmentation du nom-

DONNER... ET RETENIR !...

bre de dossiers à traiter qui s'est produite au cours des cinq dernières années, alors que l'afflux consécutif à la cessation des hostilités venait à peine de se calmer. Cette situation nouvelle était due à la levée de la forclusion pour les demandes de pensions des malades et aux requêtes émanant des postulants aux avantages prévus par la loi du 31 décembre 1953, dite du plan de quatre ans, les lois complémentaires des 3 avril 1955 et 4 août 1956 et, enfin, les décrets du 20 juillet 1954 modifiant, dans l'intérêt des grands mutilés, le guide-barème des invalidités.

« Dans le même temps, le ministère devait se conformer à des dispositions générales, concernant le recrutement du personnel dans toutes les administrations, qui l'empêchaient de compenser les pertes subies du fait d'un certain nombre de départs pour la retraite.

« Le ministre s'efforce actuellement, dans toute la mesure de ses moyens, de remédier aux inconvénients de cette situation. Les mesures en cours depuis un an ont déjà permis de réduire le nombre des instances dans les services extérieurs.

« En ce qui concerne l'administration centrale, le déficit de la production a été arrêté et la résorption du stock des instances est commencée. Cet effort continué à se développer. Il est important de faire observer que, la plupart

du temps, les dossiers en instance à l'administration centrale ont déjà fait l'objet, sur place, d'un commencement d'exécution. En effet, depuis la mise en application de la nouvelle procédure instituée par la loi du 3 septembre 1947 — mise en application qui n'a pu être que progressive et dont les derniers effets sont encore tout récents — les demandes de pensions d'invalidité formulées par les militaires ou ex-militaires qui ne sont pas de carrière, peuvent donner lieu, de la part des directeurs interdépartementaux des anciens combattants et victimes de guerre de la métropole, de l'Algérie et du Maroc, à des décisions de concession ou de rejet, dites « primitives ». Elles sont suivies de la mise en paiement de la pension et du rappel. Elles sont susceptibles de recours devant les tribunaux des pensions, nonobstant le contrôle exercé ensuite par le ministère lui-même aux fins de décision confirmative ou modificative.

N'OUBLIEZ PAS
que l'
ASSEMBLEE GENERALE
du Groupement lyonnais
des Amicales de Camp
aura lieu le
DIMANCHE
17 MARS 1957

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

Mais là ne se limite pas l'action néfaste de nos irréductibles adversaires : sur leurs instances, la suppression, au titre des économies, de 161 emplois divers, avait été consentie par la rue de Bel-lechasse, étant bien entendu que ces fonctionnaires titularisés seraient remplacés par des vacataires maigrement appointés et dépourvus de tout statut d'emploi et de retraite.

Lors du vote du budget, la promesse de renouvellement des crédits nécessaires au maintien de ces vacataires avait été formellement faite... que répudie aujourd'hui l'état-major de la rue de Rivoli, animé par ce calcul sordide : retarder au maximum la liquidation des dossiers et, par conséquent, le paiement aux ayants droit.

Parallèlement au ministère, l'Office national se trouve durement atteint dans ses moyens de fonctionnement et dans les crédits affectés à la rééducation des A.C. et V.G.

Et, on viedra ensuite dire ou écrire que nous sommes insatiables, parce que nous réclamons, chaque année, la réalisation des réformes édictées depuis des lustres... mais jamais honnêtement mises en œuvre.

NOUVELLES ET ECHOS

Vers une collaboration des A.C. et des services de leur ministère

Le ministre des A.C. et V.G., soucieux d'informer les ressortissants de son département ministériel des difficultés rencontrées dans le fonctionnement de certains de ses services, et notamment dans la liquidation des pensions, a décidé de constituer une commission composée des représentants de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République, de l'Assemblée de l'Union Française, des administrations intéressées et des associations d'anciens combattants et victimes de guerre.

La tâche de cette commission, placée sous la présidence de M. Pierre Lis, chef de cabinet du ministre, — et au sein de laquelle l'U.N.A.C. sera naturellement représentée, — sera de prendre connaissance des réformes en cours d'application et d'étude et d'apporter des suggestions nouvelles en vue de simplifier, d'améliorer et d'activer les formalités de liquidation et de concession des pensions.

D'autre part, une autre commission, ayant une composition similaire, aura, elle, pour objectif de faire le point actuel de toutes les demandes présentées par les associations d'anciens combattants et victimes de guerre sur le plan législatif et de rechercher les meilleurs moyens de les faire aboutir.

L'exonération de la taxe sur les automobiles pour les pensionnés militaires

L'attention du ministre des A.C. et V.G. avait été appelée sur le cas de certains pensionnés qui,

bien qu'ayant droit en principe à l'exonération de la taxe sur les véhicules automobiles, prévue à l'article 2-6° du décret n° 56-875 du 3 septembre 1956, — n'étaient pas en mesure de bénéficier de cette immunité, les véhicules dont ils sont propriétaires étant pourvus de carrosseries des types « commerciale », « canadienne » ou « break ».

C'est pourquoi M. Tanguy-Prigent avait demandé au secrétaire d'Etat au Budget d'étendre l'exonération des taxes aux voitures dont il s'agit.

Le ministre des A.C. a obtenu satisfaction et il a été décidé que l'exemption s'appliquerait à tous les véhicules du genre « voitures particulières » et considérées comme telles pour l'établissement des cartes grises, y compris, par conséquent, aux voitures des types « commerciale », « canadienne » et « break » quel que soit l'usage qui en est fait.

Les pensionnés militaires, propriétaires de tels véhicules et qui sont en situation de bénéficier de l'exonération, peuvent donc solliciter, au bureau de l'Enregistrement de leur résidence, la délivrance d'une vignette gratis en produisant l'attestation habituelle de l'Office départemental des Anciens Combattants.

Ceux d'entre eux qui ont déjà acquitté la taxe peuvent en même temps demander le remboursement au bureau en joignant à leur demande cette attestation ainsi que la vignette qui leur a été délivrée lors du paiement de la taxe.

L'attribution du titre de « pupille de la nation »

Il a été récemment demandé au ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre : 1° quelle est la jurisprudence en matière d'attribution du titre de « pupille de la nation » pour des enfants dont les pères ont été tués au front ou sont morts des suites de leurs blessures; 2° si les enfants des grands invalides de guerre qui peuvent bénéficier de la qualité de « pupille de la nation » doivent remplir des conditions spéciales et, dans l'affirmative, lesquelles ?

Dans sa réponse, le ministre a rappelé que, ainsi que nous l'avons souvent indiqué conformément à la législation en vigueur, les enfants de pensionnés de guerre peuvent prétendre au titre de pupille de la nation, lorsque sont remplies les conditions suivantes : 1° les enfants doivent être nés avant la fin des hostilités ou dans les 300 jours qui ont suivi leur cessation; 2° il doit être établi que le père est incapable de pourvoir à ses obligations et charges de chef de famille.

Pour les invalides pensionnés à 100 % pour tuberculose

L'attention du ministre des A.C. et V.G. a été appelée sur les con-

« Par ailleurs, en ce qui concerne les demandes de pension émanant de postulants auxquels la procédure susvisée n'est pas applicable, soit parce que certains territoires d'outre-mer n'y sont pas encore soumis, soit parce qu'il s'agit de militaires ou de marins de carrière, de victimes civiles ou d'ayants cause, les directeurs susvisés sont habilités à délivrer, dans tous les cas où le droit à pension leur paraît établi, des titres d'allocation provisoire d'attente sur pension.

« Le ministre des anciens combattants est tout disposé à faire accélérer, par priorité, la marche des dossiers qui lui seraient signalés et qui représentent une urgence particulière. »

A l'appui de cette déclaration, il n'est pas inutile de citer quelques chiffres :

A la fin de novembre 1955, le stock de dossiers en instance était de 432.231 et passait à 453.876 du 1^{er} mars 1956, pour s'établir en régression à 441.149, au 1^{er} août; 432.166, au 1^{er} septembre, et 401.994, au 1^{er} octobre.

Cet effort indispensable de mise en ordre va se trouver anéanti par les « blocages » exigés par les Finances, et dans l'ensemble desquels près d'un milliard et demi viennent amputer les crédits affectés aux centres de réforme, aux médecins experts, et aux services liquidateurs, pour les frais de personnel et d'imprimés.

séquences particulièrement fâcheuses entraînées par les longs retards que l'on constate actuellement dans le renouvellement des pensions arrivées à expiration, surtout lorsqu'il s'agit de pensionnés à 100 % pour tuberculose, bénéficiaires de l'indemnité de soins.

Dans ce cas, en attendant que les experts médicaux de la Commission de réforme se soient prononcés sur le renouvellement de la pension, il est de pratique courante de délivrer des coupons d'indemnités de soins.

Cette manière de procéder, lorsqu'elle se prolonge au-delà de six mois, entraîne de graves inconvénients pour les pensionnés à 100 % pour tuberculose reconnus guéris lors de la visite de renouvellement, qui ont perçu, au titre desdits coupons, des sommes dépassant même le montant de la demi-indemnité de soins à laquelle ils ont droit pendant un an en cas de guérison et se trouvent astreints au remboursement de sommes importantes indûment perçues.

C'est pourquoi le ministre a invité, par une circulaire 0413-65 du 22 mai 1956, tous les services intéressés à prendre immédiatement toutes mesures utiles pour que les pensionnés à 100 % pour tuberculose dont la pension arrive à expiration soient soumis par priorité aux visites médicales de renouvellement.

Cette priorité, instituée en faveur des pensionnés à 100 % pour tuberculose est absolue, quelle que soit la localisation de cette infirmité et la situation générale des instances. Aucun retard en la matière n'est tolérable et ne sera toléré.

De même, serons-nous, sans doute, accusés de mettre au pillage le Trésor public, lorsque nous demandons qu'il soit enfin procédé au remboursement, au taux normal de 20 fr., des marks rapportés de la captivité.

Pourtant, en toute logique, les fonds versés par l'Allemagne, pour financer ce remboursement, — deux milliards soixante-neuf millions, — sont la propriété exclusive des anciens captifs des camps hitlériens, et non celle du Budget.

Or, il est maintenant établi que, même au taux de 20 fr., la moitié à peine de cette somme sera absorbée et qu'il serait certainement possible de rembourser les fonds bloqués dans les Trésoreries allemandes, ainsi que la seconde tranche de 100 millions qui reste due aux mutuelles de camp.

Malgré cela, les Finances, se font tirer l'oreille, depuis bientôt six mois, pour « accoucher » de la circulaire portant le taux de 6 fr. à 15.

On nous dit bien que ce n'est plus maintenant qu'une question de jours. Mais, pour l'instant, les ordres reçus par les percepteurs sont de ne pas tenir compte de la date de forclusion, fixée au 31 décembre dernier, de régler sur la base de 6 fr. les créances présentées et de n'accorder aucun accommodement en ce qui concerne les pièces à produire pour justifier ces créances.

Faudra-t-il en venir à un recours devant le Conseil d'Etat pour faire rendre gorge au mandataire infidèle que s'avère, dans cette affaire, le Ministère des Finances ?

M.-L.-C. Moyse.

CAMARADES

La Maison Yvan PENISSON & Co

(I B 34.225)

DISTILLERIE DU CAMP DE CÉSAR

Saint-Romain-de-Benet (Charente-Maritime)

vous offre à des prix très avantageux la gamme de ses produits « Cesar Imperator » :

PINEAU « GRAND CRU » 18° : 560 fr., la blle

COGNAC X X X 38/40° : 840 fr., la blle

FINE CHAMPAGNE VSOP 38/40° : 1.150 fr., la blle

franco de port toutes gares; droits et emballages compris, par caisse de 12 bouteilles.

Supplément de 60 fr. par bouteille pour expédition par caisse de 6 bouteilles.

Composition des caisses au choix du client

Paiement à réception par virement postal.

Nous recommandons tout particulièrement notre vieille qualité « FINE CHAMPAGNE VSOP » et pouvons envoyer, par poste, une seule bouteille au prix de 1.400 fr. franco de tout.

N'attendez pas pour passer vos commandes. Il est toujours bon d'avoir de bonnes bouteilles en réserve.

AU CAFE EN FAMILLE

Buvez

VABÉ

qui boit Vabé...
va bien



Pour vos fêtes de famille
et vos réunions de P.G.

CHAMPAGNE
LE BRUN-DOMI

(ancien P G)

Monthelon (Marne)

Demandez prix et conditions

AMICALISTES,
VOTRE TAILLEUR



G. MALIAN

33, Chaussée-d'Antin
Paris (9°)

Tél. : TRI 35-02

Et, pour les sportifs,
créateur et seul spécialiste
du style athlétique

CARNET

Le début de l'année 1957 nous a valu un nombreux courrier.

Des vœux en quantité et surtout des encouragements à poursuivre notre tâche. Tout cela nous a beaucoup touchés et nous sommes heureux de sentir derrière nous toute la masse de nos amis. Avec leur concours, nous allons poursuivre notre travail dans la voie du bien en espérant que de nouveaux amicalistes viendront grossir nos rangs.

Tout d'abord, nous sommes heureux de publier la lettre de notre ami **André Fochoux**, 11, rue de l'Avre, à St-Cloud (Seine-et-Oise). Notre ancien compagnon du Waldho nous écrit :

« Avec mes souhaits les plus affectueux à tous mes camarades, j'adresse à Perron et à Géhin mes plus vives félicitations pour la distinction si méritée qui vient de récompenser leur

dévouement à l'Amicale. Je m'en réjouis et leur envoie un grand bravo. J'ai eu la joie d'avoir à mon récépissé du 19 novembre cinq auditeurs de choix : Piffault et Mme, Daubigny et Mme et Yves Gladine. Je les remercie encore ici de leur présence à laquelle j'ai été particulièrement sensible. Amitiés à tous. »

Géhin et Perron sont très touchés de la marque d'estime et des félicitations de notre cher maestro. Ils remercient également tous les nombreux camarades qui ont bien voulu leur témoigner leur sympathie à l'occasion de cette remise de décorations. Après comme avant, ils restent toujours à la disposition de leur Amicale et ils continueront, comme si rien ne s'était passé, à œuvrer pour les déshérités anciens captifs de la Forêt Noire. Bien entendu, ils ne pourront poursuivre cette œuvre d'entraide qu'avec votre concours tout entier.

Votre courriériste s'excuse auprès de notre ami Fochoux de ne pas avoir assisté à son récépissé, ainsi qu'il l'avait prévu; mais, hélas ! le séjour de la Forêt Noire a laissé quelques séquelles bronchiteuses qui parfois ont priorité. Il espère fermement assister au prochain. Il est d'ailleurs dommage que nous ne connaissions pas plus tôt les dates des récépissés de notre ami car nous pourrions le publier dans notre bulletin et nombreux seraient les admirateurs de notre cher maestro qui seraient heureux d'aller l'applaudir.

Un autre du Waldho nous écrit. C'est l'abbé **Albert Busteau**, à Tournan-en-Brie (Seine-et-Marne) :

« Veuillez recevoir ma cotisation pour 1957. Je lis toujours « Le Lien » avec grande atten-

tion pour suivre les activités de l'Amicale et avoir des nouvelles des uns et des autres. J'ai connu tant d'entre vous et je ne les oublie pas. Mes occupations me retiennent toujours éloigné de vous, quoique la distance de Tournon à Paris ne soit pas grande. Mais l'avenir me permettra peut-être de revoir au moins quelques-uns d'entre vous. En attendant, et pour vous tous, mes meilleurs vœux de bonne année 1957. »

Notre ami **Yvan Marx**, rue de la Gare, à Niherne (Indre), en nous adressant un généreux mandat, nous écrit :

« Dans le but de faciliter le travail du trésorier, je vous adresse ma cotisation avant le Nouvel An. Veuillez transmettre mes bons souvenirs à mes cama-

rades de Chiron Werke et de la Tannerie de Tuttingen. Bien amicalement à tous. »

Notre ami **François Franceschini**, L'Aiguille d'Assy, plateau d'Assy (Haute-Savoie), nous communique des nouvelles de sa santé :

« J'ai le plaisir de vous annoncer que, grâce à vos démarches, mon dossier en vue d'une obtention de pension est sur le point d'être complet. Il se trouve actuellement au Centre de Réforme de Marseille. A la visite du 22 décembre, le diagnostic a été plutôt en ma faveur. J'espère donc avoir satisfaction dans un avenir assez proche. »

« Je viens de terminer mon traitement à l'hôpital et me trouve, depuis le 23 décembre, au Plateau d'Assy, pour une cure de six mois... six longs mois sans doute, mais que faire; la santé retrouvée vaut bien ce sacrifice !!! »

« Je vous quitte, chers camarades, vous prie de recevoir mes remerciements les plus sincères pour les bonnes directives données et vous charge de transmettre aux camarades du V B mes vœux et souhaits de Nouvel An : paix et santé pour eux, bonheur et prospérité dans leurs foyers. »

Merci de tes bons vœux, ami Franceschini, et, pour toi, une prompte guérison. Donne-nous souvent de tes nouvelles; nous serons tous heureux d'en avoir. Décidément, le Waldho se manifeste particulièrement en cette fin d'année. C'est notre ami **Désiré Hanry**, 24, rue du Docteur-Yersin, à Lille, qui nous dit : « Mes meilleurs vœux à tous les camarades du Stalag et en particulier à ceux du Waldho. Amitiés à tous. »

AMICALE DES STALAGS V de la Région Lyonnaise

DIMANCHE 3 MARS 1957

ASSEMBLEE GENERALE

au siège :
16, rue Joseph-Serlin
Lyon (1^{er})

Camarades de la Région Lyonnaise nous comptons sur ta présence

Aux Kommandos d'Ulm

Vendredi 11 janvier, première réunion du groupe parisien.

Etaient présents : **Rein, Guérin, Grenier, Fauchoux, Blanc, Schroeder, Le Saout, Mesgny, Batut, Crouta, Kantarawick, Duez, Yvonet.**

Après avoir échangé les vœux traditionnels, Yvonet fait le point pour la Journée des Anciens d'Ulm.

En accord avec le R.P. Vernoux, la Journée des Anciens d'Ulm aura lieu à Paris.

Le dimanche 3 mars 1957

D'ores et déjà, nous prenons les inscriptions pour cette manifesta-

tion franco-belge, où tous les anciens d'Ulm, avec leur famille, sont cordialement invités.

Le programme détaillé paraîtra dans le prochain numéro de « L'Ormeau ».

Mais, attention... les inscriptions seront closes le 28 février.

Venez nombreux... vous ne le regretterez pas.

Paris vous parle... et vous répondez...

Le groupe parisien vous renouvelle ses meilleurs vœux et remercie des leurs :

Le R.P. **Jean Vernoux**, président, curé d'Aubigné (Deux-Sèvres);

Georges Saméle, de Lyon, auquel nous souhaitons un complet rétablissement et de le voir reprendre sa place au sein des Amicales lyonnaises V A-V B;

Robert Simon, de Troyes, que nous espérons revoir, le 3 mars, à Paris;

Edmond Raffin, de Chambéry, qui pourrait peut-être venir nous surprendre;

Paul Pierrel, de La Bresse, qui espérait nous recevoir, cette année, à La Bresse... ce qui n'est qu'une partie remise...;

Nos amis belges **Métillon, Legrain, Belmans, Schneider, Drez, Marchand, Wouters, Storder, Marié**, etc... que nous souhaitons compter parmi nous le 3 mars;

Pierre Roseau, de Lille, fidèle à toutes nos manifestations;

Georges Michalek, de Londres, regrette de ne pouvoir être plus souvent des nôtres, et pourtant Londres n'est plus qu'à 55 minutes de Paris. Meilleure santé, qui sait, à bientôt peut-être;

Enfin nos Parisiens : **Richard, Guérin, Lavergne, Favelin, Keck, Foucher, Letellier, Fillion, Clerteau, Lafève**, rendez-vous le 3 mars.

D'un peu partout

Jean Batut nous a fait part de la mort de son père, à Paris, le 18 janvier 1957.

Nous renouvelons à notre camarade éprouvé et à sa famille, nos sincères condoléances et notre sympathie attristée.

M. et Mme **Paul Pierrel**, de La Bresse (Vosges), sont heureux de vous faire part de la naissance de leur quatrième enfant, **Christine**, le 12 décembre 1956.

M. et Mme **Alphonse Keck**, Paris (19^e), ont le plaisir de vous faire part de la naissance de **Sylviane**, le 5 janvier 1957.

Nous adressons à nos camarades nos vives félicitations, et vœux de bonheur et prospérité pour **Christine** et **Sylviane**.

Nous avons appris la remise de la médaille d'Encouragement au

MAISONS RECOMMANDEES

HOTEL - AUBERGE DES VIEUX - MOULINS, chez **Bernard Jeangeorges**, à La Bresse (Vosges). Tél. 63. (Grande salle pour banquets, Pension de famille, Cuisine bourgeoise.)

ANGEL et Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers). **Henri FAURE**, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2^e). CEN 11-54.

Où aller le dimanche ? ... Mais chez **Robert LAFEVE**, Café-Restaurant-Tabac, « Les Routiers », à Fontenay-le-Vicomte (Seine-et-Oise). Tél. : 8. Bon accueil. Cuisine soignée. Pêche toute l'année.

André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse Paris (7^e). INV 49-80.

Maurice BARON, 38, rue Hermel, Paris (18). Tél. : ORN 69-66. Tailleur Hommes et Dames. Conditions spéciales aux anciens V B.

Le diable

(Suite de la page 3)

Or, dans l'une de ces maisons Louis XIII, — ce treizième roi qui a donné son nom à la place Dauphine, — il y a un bureau de tabacs. J'y entrai et, inconsiderement, je demandai à la caissière moustachue un paquet de cigarettes. Elle était en train de bâiller complaisamment, mais ce fut sa seule complaisance. Ses fortes mâchoires se refermèrent avec un claquement, comme celles du pélican.

« Mais je ne vous connais pas ! Des cigarettes, vous êtes fou ! »

Je pris conscience de ma distraction — les cartes de tabac étaient encore en vigueur — et, ne voulant pas avoir l'air définitivement idiot, je dis avec beaucoup d'autorité :

« Non, des allumettes; donnez-moi des allumettes. »

Les yeux arrondis de la buraliste ne me quittaient pas. Elle poussa vers moi, sur le haut comptoir de marbre, une petite boîte mesquine.

« Non, ce n'est pas celles-là que je veux. »

Je ne sais si la captivité avait

augmenté ma difficulté à m'exprimer; je refusai successivement plusieurs modèles d'allumettes. Alors, la hargne de la buraliste moustachue se concrétisa en un geste brutal par lequel elle plaqua sur le comptoir une grosse boîte d'allumettes de cuisine. J'allais les repousser d'un doigt dédaigneux, mais, avant que j'eusse touché la boîte, celle-ci s'enflamma brusquement et un nuage de fumée encadra mon maigre visage de volutes souffrées. Un peu asphyxié, mais imperturbable, je restai le doigt tendu, et la buraliste, réduite à rien, surtout parce qu'elle avait sauté de son haut tabouret et que maintenant elle était toute petite et tassée, me lança un regard d'effroi dans lequel je lus clairement qu'elle voyait Satan en personne !...

Je pris mon expression la plus diaboliquement ricanante, et, me drapant dans mon manteau et ma dignité, je sortis, pendant que la commère s'enfourrait dans le « Privé » en hurlant, pour échapper à mes maléfices.

Georges-H. Patin.

POUVOIR

Je soussigné (nom et prénoms)

demeurant à

Membre de l'Amicale du Stalag V B, inscrit sous le n°

donne par les présentes pouvoir à M

également Membre actif de l'Association, de me représenter à l'Assemblée du 10 Mars 1957.

En conséquence, prendre part en mon nom à tous votes relatifs à l'élection du Conseil d'Administration, ou pour tout autre motif, prendre toute décision qu'il jugera utile pour l'exécution du présent mandat, notamment de substituer dans l'accomplissement des présentes quiconque il avisera, en un mot faire tant par lui-même que par mandataire, s'il y a lieu, tout ce qui sera utile et nécessaire. En foi de quoi, je promets à l'avance aveu et ratification.

Fait à

(Signature précédée des mots : « Bon pour pouvoir. »)

DU VB

DECES

Nous apprenons avec tristesse le décès de notre ami **Lucien Gaessler**, survenu, le 18 janvier 1957, à Paris.

L'Amicale s'incline devant la douleur de Mme Gaessler, son épouse, et la prie de croire à son entier dévouement.

Lucien Gaessler était un amicaliste de la première heure; il laissera parmi ses amis du V B un grand vide.

Qu'elle veuille bien recevoir toutes les condoléances des amis de Lucien et sentir autour d'elle la sollicitude des membres de l'Amicale.

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de notre ami **Edmond Freyd**, 30, rue de Buthegnemont, à Nancy.

L'Amicale adresse à Mme Freyd ses sincères condoléances. Tous les amis de son mari s'inclinent devant sa grande douleur.

FABRIQUE DE MEUBLES
7 ter, avenue de St-Mandé
Paris (XII^e)

RYSTO Raymond
Ex-No 5305

Membre de l'Amicale No 543

SALLES A MANGER CHAMBRES

A COUCHER ENSEMBLE STUDIO

DÉPOSITAIRE DE FABRIQUES

Cuisines modernes
Eléments, tables
Sièges modernes
rustiques et basques
Sièges de jardin
Pliants, Transats

Prix marqués en chiffres connus

Facilités de paiement sur demande

Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale
Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDEROT 45-07
Métro : NATION

Le Gérant : PIFFAULT

Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

président **Langevin**, de l'Amicale V B.

Les anciens d'Ulm se réjouiront de cette distinction si méritée de notre camarade et lui adressent leurs félicitations.

Prochaine réunion : Exceptionnellement

Vendredi 1^{er} mars 1957
Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
de 18 h. à 20 h.

Cordialement à tous.

Lucien Vialard,
31, rue Joseph-de-Maistre,
Paris (18^e).

La joie que vous avez donnée

(Suite de la page 1)

Vous voyez, chers amis, que votre Amicale se tient toujours à l'avant-garde lorsqu'il s'agit d'accomplir de bonnes actions, et, je ne cesserais de vous le répéter, l'Amicale c'est vous tous. Les bienfaits que nous distribuons, c'est vous, par votre cotisation, par vos dons généreux, par votre action agissante, par votre dévouement lors de nos tombolas, qui nous permettez de les accomplir.

L'idéal prisonnier, dont certains civils, qui ne nous connaissent pas, ont voulu se gausser, c'est cela. Notre idéal à nous c'est d'être toujours présents. Votre Amicale, que vous soutenez avec tant de clairvoyance et de volonté, répond toujours au moindre appel.

En ce début d'année 1957, nous faisons des vœux pour qu'enfin règnent partout la quiétude et la joie de vivre. A tous nos amis lointains, et je pense surtout à vous, amis corses, qui élevez le sentiment

de la solidarité au rang d'un sacerdoce, le Comité Directeur adresse ses remerciements. S'il a pu apporter l'espoir dans des familles éprouvées, c'est grâce à vous. Où que vous soyez, vous êtes une partie agissante de votre Amicale.

Si quelqu'un, un jour, vient critiquer, près de vous, votre fonction d'amicaliste, répondez-lui gentiment :

« Connais-tu la joie d'apporter le bonheur ? Connais-tu la fierté d'accomplir un geste qui est utile à ton prochain ? Connais-tu enfin le véritable but de ce que nous appelons l'entraide : recouvrer l'espérance par la charité fraternelle ? Non ? Alors tu ne peux comprendre notre action d'amicaliste et tu peux passer ton chemin. Un abîme nous sépare. Si, malgré tout, tu avais des remords de te voir sans but dans la vie, alors, viens me trouver et je t'expliquerai ! »

Waterman



CHAMPAGNE R. BERTIN

(ex-P.G. Waldhotel, V B)

Propriétaire récoltant Manipulant

VRIGNY, près de REIMS

Vente directe

Renseignements sur demande